

Association Cerebral Vaud, Montpreveyres

Annexe aux comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

1. PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

FORME JURIDIQUE ET BUT

L'Association Cerebral Vaud est une Association à but non lucratif au sens des articles 60 et suivants du Code civil suisse but de réunir les parents d'enfants atteints de paralysie cérébrale ou présentant des handicaps ou polyhandicaps nécessitant une prise en charge similaire; les personnes adultes présentant les handicaps ci-dessus; toutes les personnes s'intéressant à ces problèmes. L'Association a la personnalité morale. Elle est inscrite auprès du registre du commerce depuis le 20 septembre 2019. Sa durée est illimitée.

Statuts en vigueur : 1er mai 2023

Statut fiscal : L'Association est considérée comme de pure utilité publique. Elle est au bénéfice d'une exonération d'impôts sur le bénéfice et le capital ainsi que pour l'impôt fédéral direct pour une durée indéterminée, selon courrier de l'Administration cantonale des impôts du 15 mai 2000.

ORGANES DE LA SOCIETE

Membres du Comité au 31 décembre 2025 :

	<i>Fonction</i>	<i>Domicile</i>	<i>Mode de signature</i>
Mme Rod Jeanine	Co-présidente, membre	Ropraz	Collective à 2
M. Villommet Claude	Co-président, membre	Rougemont	Collective à 2
M. Matteo Gallo	Membre	Echallens	Sans signature
M. Gilgen Michel	Membre	Orbe	Sans signature
M. Jomini André	Membre	Cheseaux-sur-Lausanne	Sans signature
Mme Tschanz Anouk	Membre	Vully-les-Lacs	Sans signature
M. Vitale Sarino	Membre	Prilly	Sans signature

Les membres du Comité exercent leur fonction à titre bénévole.

Aucune indemnité ne leur a été versée durant l'exercice sous revue.

Direction opérationnelle au 31 décembre 2025 :

	<i>Fonction</i>	<i>Domicile</i>	<i>Mode de signature</i>
Mme Volluz Delphine (*avec un/une co-président/e)	Secrétaire générale	Payerne	Collective à 2*

Le montant des salaires bruts de la Direction opérationnelle n'est pas indiqué, car une seule personne occupe le poste.

Organe chargé de l'administration et la comptabilité

Association Cerebral Vaud
Mme Delphine Volluz
Rte de Berne 8
1081 Montpreveyres

Organe de révision

Fiduciaire Favre Révision SA
M. Jean-Frédéric Braillard
Route de Berne 52
1010 Lausanne

Annexe aux comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

2. Principes appliqués en matière d'établissement des comptes

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la SwissGAAP RPC 21 "Etablissement des comptes des organisations d'utilité publique à but non lucratif" et du droit comptable suisse (titre trente-deuxième du Code des obligations). Les principaux principes d'évaluation appliqués qui ne sont pas prescrits par la loi sont décrits ci-après.

2.1 Trésorerie

Les liquidités sont présentées à leur valeur nominale.

2.2 Créances résultant de la vente de biens et prestations de services

Les débiteurs sont présentés à leur valeur nominale sous déductions des correctifs de valeurs nécessaires.

2.3 Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont portées au bilan à leur coût d'acquisition, sous déduction des contributions spécifiques reçues à cet effet.

L'amortissement annuel est réparti linéairement sur la durée prévisible d'utilisation pour les immobilisations corporelles opérationnelles.

Les immobilisations corporelles et incorporelles font l'objet d'une évaluation annuelle pour identifier les éventuelles surévaluations et des amortissements exceptionnels sont comptabilisés en cas de perte de valeur.

2.4 Portefeuille de titres et RFV

Les titres sont évalués à la valeur boursière à la date de clôture.

Le fonds de réserve de fluctuation de valeur des titres est calculée sur la base de la différence entre la valeur de marché et la valeur d'acquisition des titres.

Association Cerebral Vaud, Montpreveyres

Annexe aux comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2025

2.5 Fonds affectés à caractère de fonds étrangers

Fonds "Escapade"

Ce fonds est alimenté par les dons, legs et subventions reçus pour les activités. Il est utilisé chaque année dans la limite des coûts encourus pour les activités de loisirs en faveur des membres et bénéficiaires.

Fonds de fluctuation affecté à l'exploitation selon art. 74 LAI

Conformément au cm 2025 de la Circulaire sur les subventions aux organisations de l'aide privée aux personnes handicapées (CSOAPH), l'excédent de la contribution de couverture (subvention AI pour 2024) est provisionnée au 31 décembre 2025

2.6 Fonds affectés à caractère de fonds propres

Les fonds affectés à caractère de fonds propres ont une teneur de réserve pour des dépenses futures.

Les attributions et dissolutions sont décidées sur la base d'une votation du comité. Elles ont pour objectif de conserver certains fonds à des buts dévolus, il s'agit de :

Fonds de réserve de fluctuation des titres

Fonds pour actions futures

Fonds de réserve pour les camps

Fonds de réserve pour activités Montpreveyres

Fonds de réserve pour soutien financier aux participants

2.7 Montant total des actifs engagés en garantie des dettes de l'entreprise et celui des actifs grevés d'une réserve de propriété

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
Immobilisations corporelles - immeubles	1'776'950	1'968'950

Association Cerebral Vaud, Montpreveyres

Annexe aux comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 Décembre 2025

3. Autres indications selon Code des Obligations

31.12.2025

31.12.2024

3.1 Nombre de collaborateurs équivalent plein temps en moyenne annuelle

Le nombre de collaborateurs EPT est inférieur à 10 (en 2021 <10 EPT).

<10 EPT

<10 EPT

3.2 Extraordinaires, uniques ou hors période

Produits extraordinaires, uniques ou hors période

Contribution "Denk an mich" 2023

0

25'000

Divers

264

3'736

264

28'736

Charges extraordinaires, uniques ou hors période

Résultat net sur la réalisation des actifs immobiliers du leg Döpfner

0

34'521

Divers

1'912

2'835

1'912

37'356